



Formations CAP, BP, BAC PRO et BTS
Métiers de la vigne et du vin

Sur le site de La Brie, le CFAA 24 vous propose plusieurs formations en fonction de votre âge et de votre orientation professionnelle. Ces formations sont toutes rémunérées et en alternance, avec un temps en entreprise et un temps au CFAA 24 pour l'enseignement théorique et pratique.

- + 2 ou 3 ans de formation rémunérée et gratuite
- + Un établissement à taille humaine (taille des groupes facilitant le suivi pendant les cours)
- + Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- + Formation aux CACES 1,8,9
- + Formation au Certiphyto applicateur ou décideur
- + Une adaptation des parcours en fonction des tests de positionnement
- + Un suivi personnalisé (bilan individuel semestriel, référent pédagogique...)
- + Etablissement accessible aux personnes en situation de handicap et aménagement possible de leurs conditions de formation

Au programme	Temps de formation	Métiers et activités
CAPa MA option viti en 2 ans	24 semaines en CFA 80 semaines en entreprise	Agent viticole : Ses activités sont liées aux travaux de la vigne : la taille, le relevage, le palissage, l'ébourgeonnage, l'épamprage, et l'effeuillage
BAC PRO vigne et vin en 2 ou 3 ans	54 semaines en CFA 102 semaines en entreprise	Agent de chai, caviste : Il réceptionne la vendange, assure le suivi et le contrôle des fermentations. Il effectue les opérations nécessaires à l'élevage du vin, au conditionnement du vin, et à l'entretien du matériel et de la cave.
BP agro-équipement en 2 ans	36 semaines en CFA 68 semaines en entreprise	Agent tractoriste : Il réalise les travaux mécanisés comme le travail du sol (labour, désherbage), les traitements phytosanitaires, et le rognage. Il est responsable de la réparation et de la maintenance des engins.
BTS viticulture œnologie en 2 ans	40 semaines en CFA 64 semaines en entreprise	Chef de culture, Maître de chai : Ils ont une fonction de gestion, d'organisation des travaux et d'encadrement de personnel. Le premier intervient dans la conduite de la vigne. Le second assure le suivi de la vinification jusqu'à la mise en bouteille et le vieillissement du vin.

Poursuite d'étude possible après le CFA

POSTBTS	Diplôme national d'œnologie	Œnologue : Il optimise l'ensemble des étapes, de la vinification au conditionnement des vins, en pratiquant un suivi par analyses et dégustations.
----------------	-----------------------------	---

Une formation gratuite et rémunérée par l'entreprise

Rémunération*	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
De 16 à 17 ans	27% (410.73€)	39% (593.28€)	55% (836.67€)
De 18 à 21 ans	43% (654.12€)	51% (775.82€)	67% (1019.22€)
De 21 à 25 ans	53% (806.25€)	61% (927.94€)	78% (1186.55€)
26 ans et plus	100% du SMIC (1521.22€)		

* sur le taux du SMIC de l'année 2019 et pour le département de la Dordogne.

Aides financières pour le jeune

- Des aides financières ponctuelles pour le jeune (allocation de rentrée...)
- Aide au premier équipement professionnel (sous conditions et hors BTS)
- Aide au financement du permis B (sous conditions)
- Des aides financières pour l'hébergement, la restauration, le transport
- Aide aux transports : de 50€ à 360€ par an en fonction de la distance entre l'entreprise et le CFA
- Tarifs hébergement hors BTS par semaine aide déduite : 37,24€
- Tarifs hébergement BTS par semaine aide déduite : 45,85€
- Tarifs restauration par semaine aide déduite : 14,05€

Aides financières pour des entreprises du secteur privé de moins de 250 salariés hors BTS :

- 4125€ maximum pour la première année d'exécution du contrat d'apprentissage
- 2000€ maximum pour la deuxième année d'exécution du contrat d'apprentissage
- 1200€ maximum pour la troisième année d'exécution du contrat d'apprentissage
- des aides supplémentaires pour la formation d'apprentis en situation de handicap
- Pour toutes informations complémentaires, contacter le CFAA 24

Établissement public de Dordogne



Qui peut s'inscrire ?

Toutes personnes ayant entre 16 et 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage (ou 15 ans pour les sortants de 3^{ème}). Conditions d'admission par niveaux de formation :

CAP	Sortant de 3 ^{ème} ou DIMA
BP	Justifier d'une scolarité d'un niveau seconde ou titulaire d'un CAP ou 3 ans d'expérience dans le domaine.
BACPRO	Sortant de 3 ^{ème} ou 2 ^{de} ou CAP
BTS	Sortant de Bac ou Bac Pro

- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap ou pour un contrat de professionnalisation et aménagement possible de leurs conditions de formation
- L'entrée en formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise
- Prenez contact avec le CFAA24 pour recevoir une aide dans cette recherche.**

les entreprises qui recrutent :

- Les entreprises viticoles
- Les caves coopératives
- Les groupements d'employeurs

Informations et inscriptions :

☎ 05.53.58.33.91

🌐 www.perigord.educagri.fr

